

2015-08-17 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu des sessions, le lundi 17 août 2015 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de Monsieur le maire Simon Boucher, les membres du Conseil suivants : Madame Nathalie Talbot ainsi que Messieurs Patrice Pinard, Yanick Blier et David Deshaies. Madame Julie Ricard et Monsieur Michel Bernier ont avisé de leur absence.

Monsieur le maire Simon Boucher préside l'assemblée. La séance est ouverte à 20 h. Monsieur Matthieu Levasseur, directeur général, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

Il est convenu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAUX

15-0801 : **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015**

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 soit adopté tel que soumis.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0802 : **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2015**

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2015 soit adopté tel que soumis.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

SUIVI

Les citoyens sont informés que le règlement d'emprunt n° 110 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 août dernier.

Un suivi est donné concernant différents dossiers, dont le mandat d'arpentage octroyé en vue de l'achat du terrain adjacent au bureau de poste pour le futur parc et les résultats de l'ouverture des soumissions pour le déneigement des chemins d'hiver ainsi que pour les travaux de réfection du rang St-Léopold.

Il est également mentionné qu'un mandat sera octroyé sous peu pour l'élaboration d'un projet de charte en vue de la création d'une corporation de développement économique.

DEMANDES SPÉCIALES

Monsieur Daniel Gélinas demande à ce que des démarches soient effectuées afin de savoir si des programmes gouvernementaux existent pour s'attaquer au fléau de la berce laineuse.

RÈGLEMENTATION

15-0803 : **Adoption du règlement n° 60-5 modifiant le plan d'urbanisme n° 60**

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté le règlement n° 60-5 modifiant le plan d'urbanisme n° 60. Ce projet de règlement vise

à apporter les modifications nécessaires afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0804 : Adoption du règlement n° 61-13 modifiant le règlement de zonage n° 61

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit adopté le règlement n° 61-13 modifiant le règlement de zonage n° 61. Ce projet de règlement vise à apporter les modifications nécessaires afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0805 : Adoption du règlement n° 62-3 modifiant le règlement de lotissement n° 62

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté le règlement n° 62-3 modifiant le règlement de lotissement n° 62. Ce projet de règlement vise à apporter les modifications nécessaires afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0806 : AVIS DE MOTION – Règlement n° 61-14 modifiant le règlement de zonage n° 61

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yanick Blier qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement n° 61-14 modifiant le règlement de zonage n° 61.

15-0807 : Adoption du premier projet de règlement n° 61-14 modifiant le règlement de zonage n° 61

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit adopté le premier projet de règlement n° 61-14 modifiant le règlement de zonage n° 61. Ce projet de règlement vise notamment à permettre l'usage d'un commerce de vente et d'entretien d'équipements, de machineries et de fournitures agricoles dans la zone AR-6.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉCISIONS

15-0808 : Demande de dérogation mineure – Monsieur Alain Blanchette

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par Monsieur Alain Blanchette concernant un immeuble situé au 980, route du Portage, sur le lot 14-P du cadastre du canton de Simpson, dans la zone A-13;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 11 août 2015 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a fait l'objet d'un avis public donné le 24 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées à intervenir sur ladite demande ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de dérogation ne porte pas sur des dispositions relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de dérogation peut être qualifiée de mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de dérogation n'a aucun impact sur les immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en lien avec ladite demande ont déjà été exécutés et que lesdits travaux ont fait l'objet d'un permis de construction émis par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée la demande de dérogation mineure de Monsieur Alain Blanchette concernant un immeuble situé au 980, route du Portage, sur le lot 14-P du cadastre du canton de Simpson, dans la zone A-13.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0809 : Octroi du contrat pour le déneigement des chemins d'hiver

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit octroyé le contrat pour le déneigement des chemins d'hiver de la municipalité pour une période de trois (3) ans à Les Entreprises Excave Recycle Inc., le plus bas soumissionnaire conforme. Le coût total du contrat est de 620 731.20 \$ taxes incluses. La maire Simon Boucher et le directeur général Matthieu Levasseur sont autorisés, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer le contrat relativement à cette transaction.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0810 : Appel d'offres pour le déneigement et le sablage des édifices publics et des chemins privés

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit accepté le cahier des charges pour le déneigement et le sablage des édifices publics et des chemins privés tel que soumis et que soit transmis l'avis d'appel d'offres aux entrepreneurs désignés par la liste des soumissionnaires invités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0811 : Demande de prêt de salle - Collecte de sang

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée la demande du 34^e groupe Scout afin d'obtenir une gratuité de la grande salle du centre communautaire pour le jeudi 24 septembre de 14 h à 20 h 30 à l'occasion de la tenue de la collecte de sang.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0812 : Transport et disposition de matières dangereuses résiduelles

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit retenue la soumission de Solva-Rec Environnement pour la disposition et le transport de 27 chaudières de 20 litres chacune contenant des matières apparentées aux peintures au coût de 474.03 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0813 : Achat d'un photocopieur pour le bureau municipal

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit acceptée la proposition de l'entreprise Mégaburo pour le remplacement du photocopieur du bureau municipal. L'offre comprend l'acquisition d'un appareil neuf Canon IRC 5235a au coût de 7 834 \$ taxes en sus, incluant une remise de 1 800 \$ pour l'ancien photocopieur, la livraison, l'installation et un contrat de service à un tarif de 0.009 \$ la copie en noir et blanc et à 0.07 \$ la copie couleur. Il est convenu que ladite acquisition soit effectuée en janvier 2016 et qu'un montant soit affecté en conséquence au budget de l'année financière 2016. Pour la période comprise entre

le mois de septembre et le mois de décembre 2015, un contrat de location sera applicable sur ledit appareil au montant mensuel de 60 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0814 : Demande de location spéciale de salle – Ateliers culinaires parent/enfant

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit acceptée la demande des cuisines collectives des Bois-Francs afin d'obtenir une location d'une demi-salle et de la cuisine au taux spécial de 70 \$ par rencontre pour la tenue de sept (7) ateliers culinaires parent/enfant qui auront lieu le vendredi soir du 25 septembre au 13 novembre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0815 : Demande de prêt de salle – Ateliers pour les proches aidants

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée la demande de l'Association des proches aidants Arthabaska-Érable afin d'obtenir une gratuité de la salle des organismes pour les mardis 10, 17 et 24 novembre, de 13 h à 16 h, pour la tenue de trois (3) ateliers visant à développer les habiletés et les compétences des proches aidants de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0816 : Défi minceur des municipalités – Acquisition d'un îlot de tri

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit transmise une demande d'aide financière à l'organisme La Table pour la récupération hors-foyer dans le cadre du volet 1 – Aires publiques municipales en vue de l'acquisition d'un îlot de tri à trois voies, modèle 18433, pour le centre communautaire, au coût de 945 \$ taxes en sus excluant la livraison. Le programme peut couvrir jusqu'à soixante-dix (70) pourcent des coûts admissibles. Il est également résolu qu'une demande d'aide financière soit transmise à Gesterra dans le cadre du Défi minceur des municipalités pour couvrir la partie non-remboursée par le programme Aires publiques municipales. Il est convenu que la commande dudit îlot de tri soit conditionnelle à l'obtention desdites aides financières.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0817 : Forfait téléphonique pour conseils légaux

Il est proposé par le conseiller Yanick Blier que soit acceptée l'offre du cabinet Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats afin de renouveler le forfait téléphonique pour conseils légaux pour la période d'août 2015 à juillet 2016 au montant de 400 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0818 : Caisse Desjardins – Utilisation des services de dépôt à toute heure

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton désire conclure une Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé disponibles en mode inter-Caisses avec la caisse Desjardins des Bois-Francs et la caisse Desjardins de l'Est de Drummond.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que soit adoptée la convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé, telle que soumise aux membres du Conseil, entre la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, la caisse Desjardins de l'Est de Drummond et la caisse Desjardins des Bois-Francs. Les frais annuels du service de dépôt à toute heure sont de 25 \$. Le maire Simon Boucher et le directeur général Matthieu Levasseur sont autorisés, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-0819 : Octroi du contrat pour les travaux de réfection du rang St-Léopold

Il est proposé par le conseiller David Deshaies que soit octroyé le contrat pour les travaux de réfection du rang St-Léopold à l'entreprise R. Guilbeault Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme. Le contrat est accordé pour l'option B selon le document d'appel d'offres numéro 2015967 préparé par la firme Pluritec comprenant la décontamination des accotements de part et d'autre de la chaussée pavée existante, le décohesionnement de la plate-forme de la chaussée existante, le rechargement de la fondation en MG 20 et la pose d'une couche unique d'enrobé bitumineux sur 4,5 km ainsi que le remplacement de deux ponceaux de 900 mm et 1200 mm de diamètre. Le coût total du contrat est de 985 345.77 \$ taxes en sus. Le maire Simon Boucher et le directeur général Matthieu Levasseur sont autorisés, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer ledit contrat. Il est convenu cependant de ne pas envoyer à l'entrepreneur l'avis d'autorisation à débiter les travaux tant qu'une réponse définitive ne sera pas reçue du ministère des Transports du Québec relativement à la demande financière présentée dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Le maire Simon Boucher fait lecture de la lettre datée du 3 juillet dernier de la ministre Charbonneau relativement à la reconnaissance de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton à titre de municipalité amie des aînés. Il fait également lecture de la lettre du 14 juillet du ministre Poëti concernant l'octroi d'une subvention de 19 000 \$ en provenance du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTION DES COMPTES

15-0820 : Adoption de la liste des dépenses et des déboursés salaires

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard que le paiement des comptes soit autorisé. La liste des comptes présentés, qui totalisent 198 465.48 \$, dont 21 382.44 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Secrétaire-trésorier

VARIA

Les états comparatifs du comité inter-municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Sainte-Clotilde-de-Horton pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015 sont déposés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Monsieur Julien Ricard demande à ce qu'un fauchage des fossés soit effectué au coin du rang 4 et de la route 122 pour des fins de sécurité.

Monsieur Michel Proulx questionne le cahier des charges relativement au déneigement et sablage des édifices publics et des chemins privés. Il s'informe également sur les endroits où les travaux de nettoyage de fossés ont été effectués.

Monsieur Pierre Girard demande à ce que la municipalité établisse un contact avec le ministère des Transports du Québec en vue de régler la problématique de l'écoulement des eaux au coin de la route 122 et de la rue du Parc.

Le maire Simon Boucher tient finalement à spécifier que dans le contexte de l'élection fédérale, il déclinera toutes les invitations de nature partisane par respect pour les électrices et les électeurs de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Sur ce dernier point, le conseiller David Deshaies propose que la présente séance soit levée. Il est 21 h 38.

Le maire,

Le secrétaire,

Simon Boucher

Matthieu Levasseur

